

Transposition de Bâle III : nouveau paquet bancaire - BFBA

Code produit : BFBA

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires de risques, inspecteurs, auditeurs internes, responsables financiers, responsables des fonctions ALM et risk management, commissaires aux comptes et leurs collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

-
- Identifier les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III
 - Connaître les exigences introduites par les "guidelines EBA"
 - Maîtriser les changements essentiels introduits par ces textes et les impacts sur les risques pondérés de la CRR3
 - Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches

Programme de la formation

1-Contenu du paquet réglementaire

- Rappel des fondamentaux du cadre prudentiel
- Calendrier de mise en œuvre
- Transposition en droit européen
- Objectifs du paquet bancaire CRR3/CRD6

2-Politique d'octroi de crédit : impacts de CRR3 sur le cadre prudentiel du risque de crédit

- Processus de gestion des risques de crédit
- Essentiel de la guideline EBA sur la politique d'octroi de crédit avec prise en compte de l'ESG
- Définition et caractéristiques d'un système de rating
- Modèles de risque de crédit
- Révision des techniques d'atténuation du risque de crédit
- Catégories d'exposition de clientèle et de contrepartie
- Nouveau cadre prudentiel de la titrisation

3-Notion de défaut

- Notion du défaut selon la CRR
- Utilisation du défaut dans les calculs de besoins en fonds propres
- Lacunes de la définition actuelle du défaut et variabilité excessive des exigences en capital
- Objectif de la guideline
- Corpus réglementaire de la guideline
- Arriéré en tant que critère pour l'identification du défaut
- Identification des signes d'une absence probable de paiement

4-Risque de crédit : reporting

- Exigences de déclarations : reporting COREP et FINREP
- Anacredit (série de données analytiques sur les titres financiers)
- SHS (série de données analytiques sur les titres financiers)

5-Veille réglementaire

- Obligations en matière de veille, format de la veille, organisation de la veille

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Exercices d'application pratique

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.